

C O P I E

-:-

Société d'études  
du Canal maritime  
de Suez

Vienne, ce 21 Mai 1855

Mon cher collègue,

Je m'empresse de vous communiquer la copie d'une lettre de M. de Lesseps à S. E. le Baron de Bruck, ministre des Finances, et de la réponse que M. de Bruck donnait à M. de Lesseps. Donnez en, je vous en prie, connaissance à M. Infantin, que je suppose dès à présent à Paris.

Mes affaires ici réglées, je vais partir jeudi prochain à Vérone, en Italie, où j'attendrai de vos nouvelles, dispos toujours à suivre votre appel à Paris pour traiter sérieusement de la composition de la Société Universelle d'Exécution au retour d'Egypte de M. de Lesseps.

Mes félicitations pour l'inauguration, ou ouverture, de l'Exposition mondiale, avec l'expression de mon estime la plus amicale.

Négrelli.

Alexandrie, 4 Mai 1855

Monsieur le Baron,

Vous avez été tenu au courant de la suite de ma première mission à Constantinople, par les communications de M. le Baron Koller, auquel j'ai laissé copie de toutes mes correspondances.

Le terrain ayant été convenablement préparé à Constantinople, le Vice-Roi d'Egypte transmet aux Conseillers de S. M. I. le Sultan les explications qu'ils réclament pour ratifier le projet de communication des deux mers.

De mon côté, je retournerai en Europe pour concerter les moyens d'organisation de l'entreprise, et je ne manquerai pas de me rendre à Vienne.

Son Altesse me charge de vous informer qu'elle a fait inscrire Votre nom et celui de M. de Négrelli parmi les membres fondateurs d'une entreprise qui

ne peut pas rencontrer de protecteurs plus éclairés et plus efficaces que l'illustre Ministre d'Autriche et le célèbre directeur des travaux publics de la Lombardo-Vénétie.

J'ai regretté que M. Arlès Dufour ait persisté malgré mes observations à soutenir un projet dont ne voulait pas le Vice-Roi. Je lui avais écrit, dès le principe, que Mohammed Saïd Pacha s'était spontanément prononcé contre le projet de M. Paulin Talabot, dont je suis loin de contester le mérite supérieur, mais qui, sans être jamais venu lui-même sur les lieux, coupait l'Égypte entière au lieu de couper l'isthme de Suez.

Ce prince était dans son droit, et vous jugerez certainement, lorsque je pourrai vous fournir tous les éléments d'une juste appréciation, s'il ne conserve pas à la grande œuvre qui nous occupe en dehors des intérêts de personnes ou de nationalité exclusive toutes les satisfactions que réclament son caractère universel.

J'ai déjà, d'ailleurs, été assez heureux, M. le Baron, pour me mettre verbalement d'accord avec vous à ce sujet et je continuerai, dans la suite, à recourir à votre haute expérience et à vos nobles sentiments.

Je n'ai pas l'honneur d'être en relation avec M. de Négrelli. Permettez-moi de compter sur votre bienveillance pour lui communiquer ce que je vous écris, et pour le prévenir que, dès qu'il me sera possible, je me ferai un devoir de lui transmettre ainsi qu'à vous une épreuve de l'avant projet et des plans des Ingénieurs du Vice-Roi.

J'ai encore un service à vous demander : Je vous prie de m'indiquer les personnes qui pourront le plus convenablement, à vos yeux, représenter la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez à Vienne, à Trieste, à Venise. On m'a déjà parlé pour Vienne de la Maison Sina et, pour Trieste, du banquier cavalier Révoltella, mais les choix que vous voudrez bien faire seront les mieux.

Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'hommage de nos sentiments respectueux

signé : Ferd. de Lesseps.

à S. Excellence

Monsieur le Baron de Bruck

Ministre des Finances etc. etc. etc. à Vienne

Réponse de M. de Bruck

Je viens d'apprendre avec plaisir par Votre lettre du 4 de ce mois, que S. A. le Vice-Roi d'Egypte avait transmis aux Conseillers de S. M. le Sultan les explications qu'ils réclament pour ratifier le projet de communication des deux mers.

Maintenant, j'espère que, le terrain ayant été convenablement préparé à Constantinople, la ratification ne tardera pas à suivre.

Je serai charmé de vous revoir à votre retour en Europe à Vienne pour causer avec vous préalablement sur les moyens les plus convenables pour former la Grande Société Universelle d'exécution, et M. de Négrelli est disposé à vous suivre à Paris où les Membres des trois groupes de la Société d'études sont concertés de se réunir à votre retour d'Egypte.

C'est avec une intime satisfaction que je viens d'apprendre que S. A. m'avait fait inscrire ainsi que M. de Négrelli aussi en Egypte parmi les membres fondateurs de la grande entreprise, comme ils sont membres fondateurs de la Société d'études et j'espère que S. A. aura aussi la même bonté pour les autres membres fondateurs de la dite Société.

Relativement à la ligne du Canal je partage entièrement votre opinion ; c'est-à-dire que je crois fermement que le grand but ne sera atteint que par le percement de l'Isthme de Suez, et non pas en traversant l'Egypte et le Nil. Vous pouvez toujours compter sur mon empressement à l'avantage de la grande entreprise dans ces termes et conditions.

Je viens de communiquer à M. de Négrelli, qui se trouve à présent à Vienne le contenu de votre lettre et il se réjouit avec moi de recevoir l'avant projet et les plans des Ingénieurs de S. A. le Vice-Roi.

Du reste je me réserve de vous indiquer les personnes qui pourront le plus convenablement représenter la Compagnie Universelle du Canal de Suez à Vienne, Trieste et à Venise au moment de votre passage à Vienne. Je crois que dans l'intérêt de la grande entreprise il faut y penser sérieusement parce que la bonne réussite dépend principalement du choix des personnes soit pour la direction et l'appui en général des affaires. Il faut pourtant tâcher d'y parvenir avec le plus de précautions possibles et d'éviter la jalousie des personnes influentes.

Je dois vous avertir d'ailleurs en confiance que le Prince de Metternich s'occupait depuis plus de trente ans de la question de Suez, toujours en favorisant la réussite, et que dès à présent même il s'occupe d'un intéressant mémoire destiné à éclaircir tout ce qui est lieu là-dessus depuis 1821.

De mon côté j'avais l'intention de proposer aux conférences de Vienne d'introduire aussi la question de Suez dans le traité et de la faire déclarer ainsi sous la protection de toutes les puissances contractantes, ce qui arrivera certainement, je l'espère, au moment où ces conférences seront reprises.

Agréer etc. etc.

signé : de Bruck

Vienne ce 20 Mai 1855